Image not found or type unknown

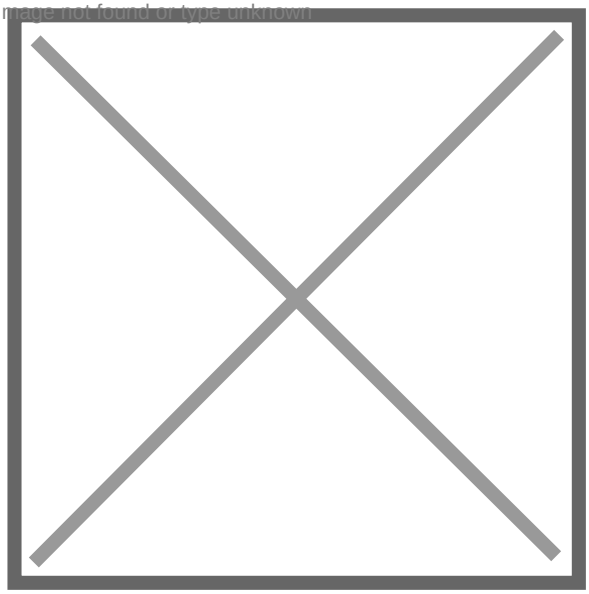

Que faire pour le bien de mon fils

Par **alarson**, le **20/04/2009** à **21:49**

Bonjour, j'ai vécu 6 ans avec un homme divorcé, nous vivions en concubinage et durant ces 6 ans nous avions eu un enfant , lors dés 1ans et demi , le père de mon fils , m'a mise à la porte avec mon enfant. Depuis, je n'ai pas eu de nouvelles de lui et mon fils à déja 5 ans et demi et il ne connais pas son vrai père , pas de pension et il vit à saint domingue ou il sait marié et fondé une famille. Mon fils porte son nom . Je vis avec mon fiancé nous allions nous marier et mon fils l'appelle papa et pense que sait son père. Je voudrais savoir que faire , si demain , je décède un exemple , la loi remettera mon fils à son vrai père ,(qui ne connait pas qui sait meme pas qu'il existe) que faire pour que ça n'arrive pas, car il à un beau père et il pense c'est son père et c'est lui qui m'aide à l'élever et aussi pour les dépenses car je ne reçois rien de lui et je ne veut rien de lui ; une seulle chose une feuille qui dit ' j'ai la garde de mon fils et si quelque chose m'arrive, que il sera remis au tuteur que j'aurai désigner.Pareil ,j'ai besoin qu'il porte mon nom aussi et on me dit son pére doit etre présent hors on se dit pas bonjour et il vit hors du département.Je vous en prie , aidez moi , dite moi que faire .Je travaille , mon m'adore ainsi son papa (beau père) il est heureux , je ne veut pas qu'il vivre cette vie de femme espagnole.Je vous remercie de bien vouloir faire le nécéssaire. a bientot.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés